

# Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Syndicat Mixte de Développement Touristiques Station des  
Rousses / Haut Jura

Présentation au Bureau / Comité Syndical – Janvier 2026



# Introduction

- Le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) constitue une étape essentielle de la vie financière du SMDT. Il permet de présenter la situation de l'exercice écoulé, d'exposer les principaux enjeux du prochain budget et de partager les perspectives à moyen terme, dans un cadre transparent et collectif. Il est régi par les dispositions de l'article **L. 5211-36** du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux syndicats mixtes. Conformément aux articles **L. 2312-1** et **D. 2312-3** du CGCT, un débat doit avoir lieu dans les assemblées délibérantes des établissements publics locaux sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette avant l'examen du budget primitif.
- L'année 2025 a été marquée par un volume important d'investissements, des obligations réglementaires exigeantes et un contexte technique complexe pour l'exploitation du domaine. Le contexte national (Loi de finances 2026) impose par ailleurs une vigilance accrue sur les équilibres budgétaires.
- Ce DOB a pour objectif d'apporter aux membres du Comité syndical une vision claire :
  - ✓ de la situation financière actuelle,
  - ✓ des contraintes identifiées pour 2026,
  - ✓ des impacts de la dette et des investissements,
  - ✓ des enjeux liés aux participations statutaires,
  - ✓ et des lignes directrices pour la construction du budget primitif.
  - ✓ Il s'inscrit dans une volonté de pilotage **prudent, sincère et partagé**.

# Situation Financière 2024 - Synthèse

Syndicat Mixte de Développement - Syndicat Mixte - CFU - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 076 873,00	2 195 636,00	5 272 509,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 869 311,10	2 206 860,45	5 076 171,55
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 664 108,52	2 113 212,74	5 777 321,26
	Dépenses réalisées (1)	E	3 130 396,40	2 037 469,79	5 167 866,19
	Restes à réaliser	F	120 029,02	0,00	120 029,02
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-261 085,30	169 390,66	-91 694,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	587 235,52	-82 423,26	504 812,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	326 150,22	86 967,40	413 117,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-120 029,02	0,00	-120 029,02
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	206 121,20	86 967,40	293 088,60

Source : Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Données réelles de l'exercice. Ces chiffres constituent la base de référence

# Indicateurs financiers 2024

## CAF – Vision Agrégée (BP + BA)

- Résultat fonctionnement agrégé : 38 814 €
- Dotations BP (042 + 68) : 1 656 700 €
- Dotations BA : 93 040 €
- Reprises : – 623 765 €
- ★ CAF brute agrégée : 1 164 789 €
  
- Remboursement capital total : 1 078 843 €
- ★ CAF nette agrégée : 85 946 €

## Capacité de désendettement

- Budget Principal :
  - Encours BP : 5 657 731 €
  - CAF brute BP : 1 119 902 €
  - ★ Capacité BP ≈ 5,1 années
  
- Vision Agrégée (BP + BA) :
  - Encours total : 7 569 449 €
  - CAF brute agrégée : 1 164 789 €
  - ★ Capacité agrégée ≈ 6,5 années

# Synthèse des indicateurs financiers 2024

- Sur la base du compte financier 2024, le Syndicat dégage une capacité d'autofinancement brute d'environ **1,16 M€** en vision agrégée (budget principal et budget annexe Bellefontaine).

Après remboursement du capital de la dette, la capacité d'autofinancement nette s'établit à environ **86 k€**, ce qui limite toutefois la possibilité de financer de nouveaux investissements sans recours complémentaire à l'emprunt ou renforcement de l'épargne.

**Les données 2025**, en cours de clôture, confirment les tendances observées en 2024 mais nécessitent encore des ajustements comptables avant consolidation définitive.

# Analyse de l'exercice 2025 (**non solidifiée**)

- **Recettes réelles de fonctionnement** : 2 187 812,12 €
- **Dépenses réelles de fonctionnement** : 2 008 565,71 €
  - ❑ Épargne brute (réelle) : 179 246,41 €
- **Dotations aux amortissements** : 1 695 157 €
  - ❑ ☞ CAF brute 2025 : 1 343 723 €
  - ❑ ☞ CAF nette 2025 : 434 125 €

Le SMDT dispose d'une **CAF nette positive**, lui permettant de financer une partie de l'investissement sans recourir à l'emprunt.

- **Dettes 2025** :
  - Capital remboursé : 909 598 €
  - Encours fin 2025 : 5 949 510 €
  - ❑ ☞ **Capacité de désendettement 2025 : 4,3 ans**

# Projections 2026

## 1/2

**Les projections 2025–2026 sont des estimations construites à partir :**

- du BP 2025 voté,
- des hypothèses de charges / produits,
- des investissements prévus,
- de l'évolution de l'annuité de dette.

# Projections 2026

## 2/2

### TABLEAU – PROJECTIONS 2026 (AGRÉGÉ BP + BA)

- **Hypothèses confirmées** :
- Participations mandants 2026 : **(à confirmer)**
- SOGESTAR : **736 000 €**
- Autres recettes : reconduction 2025 (145 180 €)
- Dotations 2026 = dotations 2025
- Reprises = reprises 2025
- Investissement 2026 connu : **80 000 € – Front de neige de la Serra en discussion + maintenance lourde obligatoire.**
- Remboursement capital dette 2026 ≈ **884 739 €**

Au regard de la situation financière de nos deux exploitants SOGESTAR et EAB, les projections financières 2026 sont élaborées avec prudence. Ainsi, la CAF brute 2026 est estimée dans une fourchette maîtrisée de **1,21 M€ à 1,41 M€**, et la CAF nette proche **255 k€** selon les scénarios. Ces niveaux permettent d'assurer la continuité du service public et de financer les investissements essentiels, notamment la Serra.



# Budget Principal



# Exécution 2025 – Fonctionnement

- **Exécution 2025 – Fonctionnement (Analyse)**

- Un exercice marqué par un coût RH
- Dépense non récurrente liée au **tuilage de l'ancienne directrice**, recrutée en CDD 6 mois à raison d'une journée hebdomadaire.
- Charge supportée par le SMDT nécessitant une reprise quasi complète des dossiers au 1er semestre.  
→ **Impact ponctuel** sur la masse salariale 2025, **non reconductible**.

- **Charges de fonctionnement maîtrisées**

- Revalorisations obligatoires intégrées dans la masse salariale.
- Hausse des charges incompressibles : assurances, énergie, abonnements techniques.
- Prestations administratives et techniques en ligne avec les besoins de la collectivité.

- **Distinction importante : maintenance courante vs maintenance lourde**

- La maintenance courante relève du fonctionnement (interventions simples, petites réparations).
- La maintenance lourde (FEM, TGBT, sécurité domaine skiable, contrôles réglementaires renforcés) relève de l'investissement, et sera analysée dans la slide suivante.

- **Tendance générale**

- Fonctionnement globalement maîtrisé malgré un contexte réglementaire et technique exigeant.
- Un seul facteur (tuilage) explique l'écart par rapport au rythme normal de fonctionnement.

# Exécution 2025 – Investissements

## 1/3

### • 1. Démontage des remontées mécaniques (Darbella, Noirmont, Combe du Lac)

- Opération conduite dans le cadre du marché de travaux dédié.
- Travaux réalisés dans les délais prévus.
- **Montant de l'opération : 40 110,00 €.**
- Intervention nécessaire pour la gestion du patrimoine obsolète et la mise en conformité des sites.

### • 2. Tapis skieurs des Jouvencelles – Opération structurante 2025

Cette opération comprend deux volets :

- **a) Achat de l'équipement (Tapis du Biot)**
- **Montant : 210 000,00 € HT**
- Acquisition stratégique pour l'accueil débutants et la sécurisation du front de neige.
- **b) Marché de travaux 25.02 (5 lots)**
- Travaux réalisés conformément au planning annoncé.
- Procès-verbaux de réception en cours (sécurisation des mandats de fin d'année).
- Coûts annexes rattachés à l'opération : APAVE, AVS, publicités du marché.
- **Coût total projeté de l'opération Jouvencelles : 547 628,44 €** (incluant les dépenses engagées et celles à venir en attente de facturation).
- **Coût réel du projet à date : 427 411,12€**

# Exécution 2025 – Investissements

## 2/3

### • 3. Opérations réglementaires SOGESTAR

#### • Opération conduite dans le cadre des opérations réglementaires – Maintenance des biens mis à disposition (opération 107)

- Mise aux normes transformateurs électriques : 12 780€
- Triennale Pincés TSD Jouvenceaux : env. 1 150€
- Dépannage réducteur TK Darbella : 8 000€
- Révision triennale des pincés TSF Balancier : 18 172€
- Triennale des pincés TSF Serra : 23 783,40€
- Révision Triennale des pincés TSF Serra : 4 030,02€
- Révision triennale des pincés TSF Balancier : 2 966,79€
- Révision réducteur TK Darbella Sud : env. 13 700€
- Révision reducteur TK La Serra : env. 15 400€
- Curage réseau copropriété la Serra : 2 100€
- Pontage de fissures parking balancier : 8 500€

***Certaines opérations sont engagées mais non liquidées.***

**Coût global à date : 166 482,62€ sur 276 279,05€ (budgétisé).**

# Exécution 2025 – Investissements

## 3/3

### • 3. Bellefontaine

- Aucun chantier majeur engagé en 2025.
- Interventions limitées à des besoins courants de conformité et de suivi technique.

### • 4. Financement

- **Nouvel emprunt de 320 000 €** contracté en septembre 2025 pour financer le programme d'investissement.
- Intégration de cet emprunt dans l'échéancier de dette 2026.
- **Fin de certains emprunts antérieurs**, contribuant à une amélioration mécanique de la CAF nette dès 2026.

#### Synthèse

Les investissements 2025 ont été **réalisés**, structurants et cohérents avec les priorités techniques du domaine skiable.

La fin d'année a nécessité un pilotage attentif pour sécuriser les mandats dans un contexte de trésorerie contraint.

# Trésorerie 2025

- **Trésorerie – Situation 2025**

L'année 2025 a été marquée par une **tension de trésorerie significative**, liée à la combinaison d'un niveau de dépenses d'investissement élevé et du décalage de certaines recettes essentielles. L'exercice a nécessité un pilotage attentif des mandats en fin d'année, notamment pour les opérations Jouvencelles et les travaux liés au domaine skiable.

- **Un solde structurellement faible**

Le SMDT présente historiquement une trésorerie basse, en raison d'un rythme de dépenses concentré en fin d'exercice et d'un niveau d'autofinancement dépendant des amortissements. Cette situation a été accentuée en 2025 par le volume des investissements engagés et les délais de facturation de certains prestataires.

La **redevance SOGESTAR**, habituellement perçue en septembre, a été exceptionnellement décalée à décembre. Ce glissement a directement impacté la capacité du SMDT à honorer ses engagements au quatrième trimestre, nécessitant un réétalement des paiements et un suivi rapproché des disponibilités. Un versement de 220 000€ est intervenu le 22 décembre 2025 sur les 350 000€ prévu.

- **Impact du CFU**

Le passage en Compte Financier Unique (CFU) complexifie le suivi infra-annuel, les flux ne bénéficiant pas des mêmes mécanismes de neutralisation que dans l'ancien système. Ce changement a renforcé la nécessité d'un pilotage serré des flux de trésorerie, particulièrement en fin d'année.

# Point de vigilance 2025

- **1. Mandats de fin d'année et délais de facturation**

La finalisation des procès-verbaux de réception (opération Jouvencelles) et le rythme irrégulier de transmission des factures complexifient la sécurisation des mandats 2025. Un décalage de certaines dépenses en 2026 reste possible en fonction du service fait définitif.

- **2. Décalage de la redevance DSP**

Le report du versement SOGESTAR (septembre → fin décembre) a retardé l'arrivée d'une recette essentielle pour la trésorerie. Ce point devra être surveillé en 2026 pour éviter un effet de ciseau sur les charges obligatoires.

- **3. Charges incompressibles et contexte technique**

Les dépenses liées aux obligations réglementaires (sécurité, APAVE, AVS, contrôles) demeurent élevées et peu modulables. Elles constituent une contrainte forte pour la programmation 2026.

- **4. Suivi de la dette et échéances 2026**

La mise en service du nouvel emprunt de 320 000 € et la fin de certains emprunts antérieurs modifient la structure de l'échéancier. Une attention particulière doit être portée à la capacité de remboursement dès le premier semestre.

- **5. Trésorerie structurellement fragile**

Le niveau bas des disponibilités nécessite un pilotage mensuel renforcé, en cohérence avec les spécificités du CFU et les flux d'investissement encore en cours.

# Recours à la ligne de Trésorerie (300k €)

## • 1. Contexte

En 2025, la trésorerie du SMDT a été fragilisée par le **décalage exceptionnel du versement de la redevance SOGESTAR**, habituellement perçue en septembre et intervenue partiellement en décembre.

Ce décalage est intervenu dans un contexte de **pic de facturation** liés à l'opération relative à l'acquisition et les travaux du tapis skieurs des Jouvencelles et de mandats concentrés en fin d'exercice.

## • 2. Outil mobilisé

Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un **montant maximal de 300 000 €**.

➤ **Objectif** : absorber un besoin ponctuel de trésorerie, sans impact sur la dette structurelle du SMDT.

## • 3. Principes de gestion

La ligne de trésorerie constitue un **outil de gestion infra-annuel**, distinct des emprunts d'investissement.

Son recours est **temporaire, ciblé et encadré**, destiné uniquement à lisser les décalages de flux.

Elle n'a **pas vocation à financer des dépenses structurelles**.

# Loi de finances et environnement budgétaire des collectivités

## • 1. Contexte général

La loi de finances s'inscrit dans un contexte national de forte contrainte budgétaire, marqué par la nécessité de maîtrise des dépenses publiques et par une vigilance accrue sur les équilibres financiers des collectivités territoriales.

## • 2. Incidences pour les collectivités locales

- ❑ Incertitudes sur l'évolution des concours financiers de l'État ;
- ❑ Pression accrue sur les dépenses de fonctionnement ;
- ❑ Nécessité d'une gestion prudente et anticipée des équilibres budgétaires ;
- ❑ Importance renforcée de l'autofinancement et de la soutenabilité de la dette ;

## • 3. Positionnement du SMDT

- Une visibilité à moyen terme sur la dette et les investissements avec un objectif de désendettement.
- Une anticipation du calendrier budgétaire afin de sécuriser l'adoption du budget.
- **Le contexte à prendre en compte avec la SOGESTAR.**

### Synthèse

La construction budgétaire 2026 du SMDT s'inscrit dans un cadre national contraint, appelant à la prudence et à la sécurisation des équilibres financiers.

# Dettes SMDT – Situation 2026

## • Encours et poids de la dette

Au niveau du seul budget principal, l'encours de dette s'élève à **5 359 912,25 €** (capital restant dû en 2026), soit un niveau élevé au regard de la taille du SMDT. La dette résulte d'un historique d'investissements importants sur le domaine skiable (SERRA, Tuffes, bâtiments d'accueil), complété par des emprunts plus récents pour sécuriser l'exploitation et les équipements.

## • Annuités 2026

Les **annuités 2026** (capital + intérêts) représentent **955 147,89 €** (BP +BA). Elles correspondent principalement :

- aux emprunts longs contractés en 2020 (refinancement long terme, DOLE TUFFES),
- aux emprunts liés aux équipements structurants de SERRA,
- et aux emprunts récents (TS SERRA 2022, refinancement Dexia 2024, tapis skieurs des Jouvencelles 2025).

## • Trajectoire à moyen terme

Les emprunts les plus anciens (2007–2012) arriveront progressivement à échéance à partir de **2027–2028**, ce qui améliorera mécaniquement la capacité d'autofinancement nette. Les emprunts longs souscrits entre 2020 et 2022 continueront toutefois à peser jusqu'en **2035–2037**, ce qui justifie un pilotage prudent des nouveaux investissements.

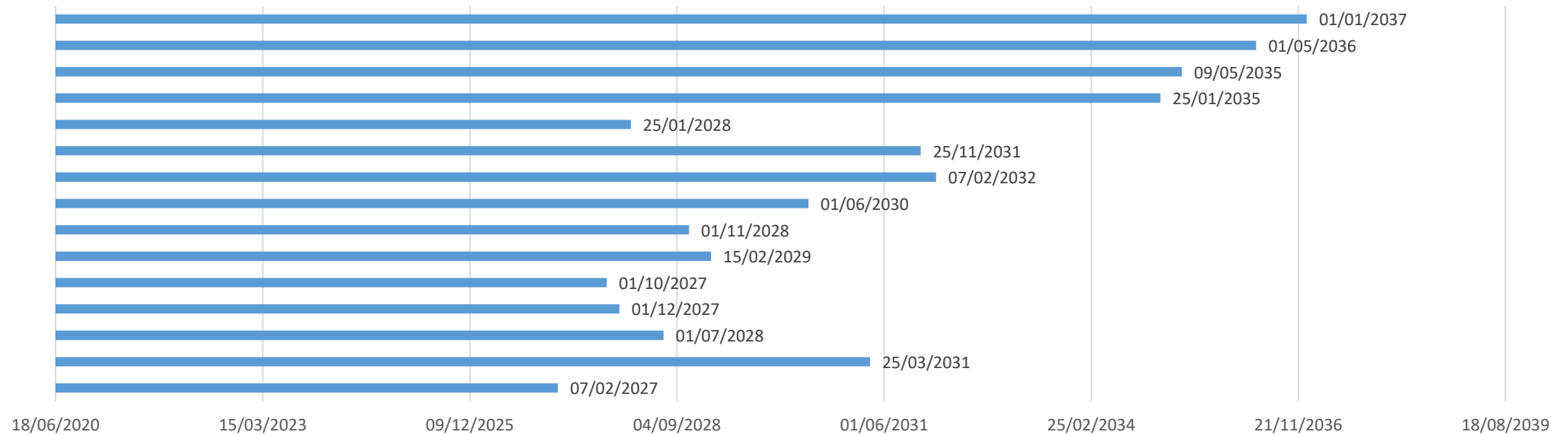
# Tableau détaillé de la dette Budget Principal et Budget Annexe

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Capital restant dû
▶ SMD - Syndicat ...	08983564	25-01	ACHAT D'UN TAPIS SKIEURS JO...	22/09/2025	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €
▶ SMD - Syndicat ...	MON245825E...	CX-07-02	AMENAGEMENT SERRA 07-02-ref...	15/01/2007	750 000,00 €	750 000,00 €	53 063,71 €
▶ SMD - Syndicat ...	MON245826E...	CX-07-03	AMENAGEMENT SERRA 07-03-ref...	15/01/2007	750 000,00 €	750 000,00 €	53 063,71 €
▶ SMD - Syndicat ...	MIN245681E...	CX-08-01	AMENAGEMENT SERRA-08-01 ref...	31/03/2008	250 000,00 €	250 000,00 €	41 158,88 €
▶ SMD - Syndicat ...	AX8952	CX-10-01	CREATION PARKING SERRA 10-...	12/01/2010	350 000,00 €	350 000,00 €	91 667,91 €
▶ SMD - Syndicat ...	8724304	CX-10-02	CREATION BAT D ACCUEIL 10-02...	20/10/2010	630 000,00 €	630 000,00 €	201 385,41 €
▶ SMD - Syndicat ...	8724358	CX-10-03	INSPEC A TRENTE ANS PH2 10-0...	20/10/2010	100 000,00 €	100 000,00 €	31 287,20 €
▶ SMD - Syndicat ...	00001480992M	CX-11-02	RENOUVELLEMENT BACHE 11-0...	20/10/2011	168 000,00 €	168 000,00 €	14 717,81 €
▶ SMD - Syndicat ...	001480892L	CX-11-03	INSPECTION A 30 ANS PROGR. 1...	20/10/2011	357 000,00 €	357 000,00 €	141 747,66 €
▶ SMD - Syndicat ...	1231697	CX-12-01	FIN.INV.2012 CLFEC01 CL 12-01-...	26/09/2012	450 000,00 €	450 000,00 €	78 125,16 €
▶ BEL - SITE ALPI...	07142699	CX-13-01	BELLEFONTAINE PHASE 2-EXTE...	02/08/2013	156 720,00 €	156 720,00 €	25 001,54 €
▶ SMD - Syndicat ...	07142697	CX-13-02	I30 PH4-SANIT JOUV/DARB 13-02...	02/08/2013	670 500,00 €	670 500,00 €	106 965,02 €
▶ BEL - SITE ALPI...	08799913	CX-19-01	DAMEUSE	01/02/2019	281 250,00 €	281 250,00 €	94 660,22 €
▶ SMD - Syndicat ...	1128896	CX-20-01	GI BALANCIER-PLANS 2019 20-0...	04/11/2019	195 000,00 €	195 000,00 €	66 113,81 €
▶ SMD - Syndicat ...	MON537271E...	CX-20-03	DT LG TERM REFINANCT 20-03 2...	25/02/2020	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	1 860 655,86 €
▶ SMD - Syndicat ...	CP0908	CX-20-05	DOLE TUFFES PRET LT CRCA-2...	27/04/2020	2 400 000,00 €	2 400 000,00 €	1 720 000,00 €
▶ SMD - Syndicat ...	08912165	CX-22-01	GI TS SERRA 2022 22-01-Ref 089...	31/03/2022	400 000,00 €	400 000,00 €	302 940,47 €
▶ SMD - Syndicat ...	08965320	CX-24-01	REFINANC EMPR DEXIA EN FR S...	18/10/2024	386 000,00 €	386 000,00 €	261 727,13 €

Les emprunts 2020 représentent plus de 60 % de l'encours total et structurent la dette jusqu'en 2036–2037. Les emprunts 2007–2012 s'éteignent progressivement entre 2027 et 2028, améliorant la capacité d'autofinancement.

# Structure de la dette - Échéances finales

## par emprunt (vue GANTT)



	Renouvellement bâche (2011)	Inspection 30 ans PH2 (2010)	Aménagement SERRA 08-01	Aménagement SERRA 07-02	Aménagement SERRA 07-03	GI Balanciers – Plans (2019)	Financement investissement 2012	Création parking SERRA 2010	Inspection 30 ans (2011)	Création bâtiment d'accueil	Refinancement Dexia (2024)	Achat Tapis Jouvencelles (2025)	TS SERRA 2022	Refinancement long terme (2020)	DOLE TUFFES – LT CRCA (2020)
	14 717,81 €	31 287,20 €	45 469,31 €	53 063,71 €	53 063,71 €	66 113,81 €	78 125,16 €	91 667,91 €	141 747,66 €	201 385,41 €	261 727,13 €	284 578,55 €	302 940,47 €	1 711 976,18 €	1 760 000,00 €
	15 106,21 €	6 949,15 €	18 990,88 €	50 452,98 €	50 452,98 €	22 242,60 €	41 671,08 €	25 342,94 €	27 130,86 €	44 729,52 €	135 993,60 €	37 234,78 €	34 780,58 €	162 820,66 €	172 926,66 €
■ Échéance finale	07/02/2027	25/03/2031	01/07/2028	01/12/2027	01/10/2027	15/02/2029	01/11/2028	01/06/2030	07/02/2032	25/11/2031	25/01/2028	25/01/2035	09/05/2035	01/05/2036	01/01/2037

Echéances des emprunts

# Encours de dette au 31/12/2026

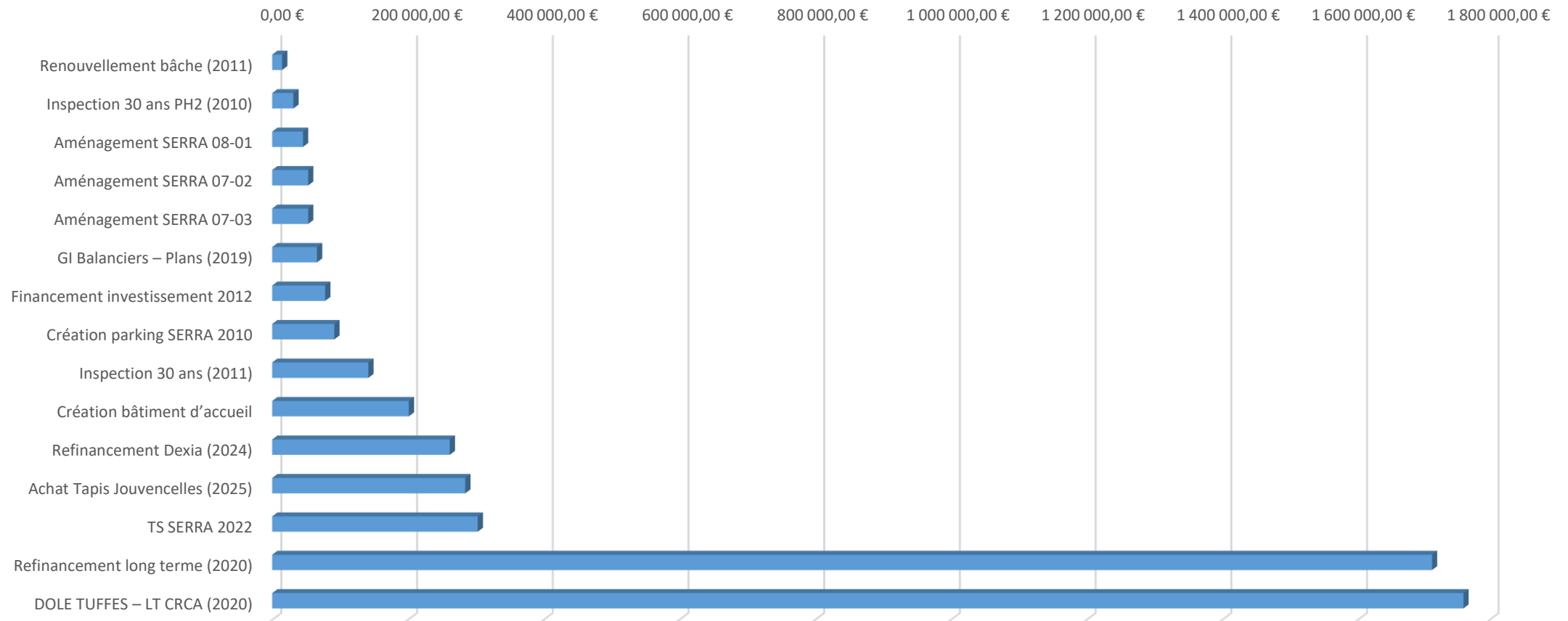
- **Encours total de dette : 5 359 912,25 €**
- **Analyse générale**

L'encours de dette du SMDT au 31 décembre 2026 s'élèvera à **5,35 M€**, avec une structure marquée par :

- **Deux emprunts majeurs**, liés au refinancement long terme (2020) et à l'opération DOLE TUFFES – CRCA (2020), qui représentent **plus de 60 % de l'encours total**.  
→ Ce sont les piliers lourds du portefeuille, avec des échéances longues (2036–2037), et des annuités élevées mais maîtrisées.
- **Un bloc intermédiaire** (TS SERRA 2022, Refinancement Dexia 2024, Achat tapis 2025, Inspection 30 ans 2011, Bâtiment d'accueil), représentant environ **25 % de l'encours**.  
→ Ces emprunts sont plus récents et ciblés sur la sécurité ou les opérations stratégiques récentes.
- **Des emprunts résiduels anciens** (2007–2012), désormais faiblement porteurs et en fin de vie.  
→ Leur remboursement d'ici 2027–2028 produira une **diminution mécanique** de la charge annuelle.



# Répartition de la dette au 31/12/2026



# Tableau de désendettement et perspectives

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
BP	912 343,36 €	785 998,68 €	541 397,24 €	508 223,39 €	481 648,64 €	428 737,41 €	400 478,51 €	399 246,03 €	398 029,35 €	362 032,10 €	323 543,17 €
BA	42 804,53 €	42 807,81 €	29 664,28 €	7 416,07 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>955 147,89 €</b>	<b>828 806,49 €</b>	<b>571 061,52 €</b>	<b>515 639,46 €</b>	<b>481 648,64 €</b>	<b>428 737,41 €</b>	<b>400 478,51 €</b>	<b>399 246,03 €</b>	<b>398 029,35 €</b>	<b>362 032,10 €</b>	<b>323 543,17 €</b>

*Ce tableau présente l'annuité de la dette sur une projection jusqu'à 2036*

# Participations Statutaires

## 1. Rappel du cadre statutaire

- Les participations constituent la ressource principale de fonctionnement du SMDT.
- Elles sont réparties selon la clé prévue par les statuts (commune de Bellefontaine, Département du Jura et Communauté de communes de la Station des Rousses)
- l'Objectif est d'assurer l'équilibre financier du Syndicat et la continuité du service public touristique.

## 2. Enjeux 2026

- Impact direct du niveau des annuités de dette.

# Application calcul participations statutaires – Reconduction 2026

- Application de la participation statutaire 2025 :
- Calcul Total (Invest + Fct) =
  - CCSR = 372 153€ (292 357€ + 79,796€)
  - CD39 = 413 504€ (292 357€ + 99 745€ + 21 402€)
  - Bellefontaine = 41 351,27€

Dans cette hypothèse, le montant global versé au titre des participations statutaires (CD39, CCSR et Bellefontaine) se maintient au niveau des participations 2025.



# Budget Annexe



# Budget Annexe Bellefontaine – Enjeux 2026

## 1. Situation 2025

- pas de chantier majeur engagé,
- interventions limitées aux besoins courants de conformité,
- recettes dépendantes des conditions d'enneigement et de fréquentation.

## 2. Enjeux 2026

- Avenant de prolongation (+1 an) proposé à la commune de Bellefontaine. (prise de délibération – sur l'avenant de prolongation).

# Point de vigilance

- **La charge de la dette 2026 reste significative**, mais la structure reste soutenable, notamment grâce aux extinctions prochaines des emprunts historiques.
- **Le profil d'amortissement est globalement équilibré**, sans pic majeur après 2027, hors emprunts longs (2035-2037).
- Les nouvelles opérations (tapis des Jouvencelles, refinancement Dexia 2024) s'intègrent sans rupture de trajectoire.
- Le SMDT reste toutefois **dépendant de la capacité d'autofinancement**, qui doit absorber les annuités les plus lourdes jusqu'en 2037

# Conclusions et Perspectives

- Evolution de la DSP avec la SAEM. Avenant ou non sur le périmètre, Évolution sur la redevance (article du contrat).
  - Travail avec les propriétaires fonciers sur les conventions.
- Travail sur le devenir de certains biens du SMDT à maintenir ou à retirer (RM, démantèlement à terminer sur le Noirmont).